

Arrêté de création et de nomination du comité de sélection pour le recrutement d'un maître de conférences pour le poste n° 261539 « Droit administratif – droit des libertés fondamentales »

La Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2,5° et L. 952-6-1 ;
Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié, fixant les dispositions statutaires applicables aux enseignants-chercheurs, notamment dans ses articles 9 et suivants et 26-I-1° et 33 ;
Vu le décret n° 2022-822 du 16 mai 2022 fixant des dispositions dérogatoires à la proportion minimale de quarante pour cent de chaque sexe dans la composition des comités de sélection des concours de recrutement des professeurs des universités relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 15 juin 1992 fixant la liste des corps des fonctionnaires assimilés aux professeurs des universités et aux maîtres de conférences ;
Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne ;
Vu la délibération n° CACR-EC/2026-01-27/10 du conseil académique en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et personnels assimilés de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne du 27 janvier 2026 portant création du comité de sélection pour le recrutement d'un maître de conférences pour le poste « Droit administratif – droit des libertés fondamentales » ;
Vu la délibération n° CACR-EC/2026-02-10/10 du conseil académique en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et personnels assimilés de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne du 10 février 2026 portant nomination du comité de sélection pour le recrutement d'un maître de conférences pour le poste « Droit administratif – droit des libertés fondamentales » ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Un comité de sélection chargé, dans une première séance d'examiner les candidatures, puis dans une deuxième séance d'auditionner les candidats et de classer les candidatures, selon leurs mérites scientifiques, constitué pour se prononcer en qualité de jury souverain, est créé dans le cadre des opérations de recrutement à conduire sur le poste n° 261539 « Droit administratif – droit des libertés fondamentales », pour une prise de fonctions le 1^{er} septembre 2026.

Article 2

Sont nommés membres du comité de sélection pour le poste désigné ci-dessus :

Civilité	Nom	Prénom	Interne ou externe	Spécialiste ou non spécialiste
Monsieur	AYRAULT	Ludovic	Interne	Spécialiste
Madame	HOEPFFNER	Hélène	Interne	Spécialiste
Madame	LEVADE	Anne	Interne	Spécialiste
Monsieur	RENAUDIE	Olivier	Interne	Spécialiste
Madame	DAMAREY	Stéphanie	Externe	Spécialiste
Monsieur	DUCHARME	Théo	Externe	Spécialiste
Madame	JACQUEMET GAUCHE	Anne	Externe	Spécialiste
Monsieur	MELLERAY	Fabrice	Externe	Spécialiste
Monsieur	FOURMONT	Alexis	Interne	Spécialiste
Monsieur	PADOVANI	Julien	Interne	Spécialiste
Madame	PAUTI	Christine	Interne	Spécialiste
Madame	PHILIBERT	Sarah	Interne	Spécialiste
Monsieur	BARBE	Jean-Hugues	Externe	Spécialiste
Monsieur	CAMUS	Aurélien	Externe	Spécialiste
Madame	GERVIER	Pauline	Externe	Spécialiste
Madame	MEYNAUD	Ariane	Externe	Spécialiste

Article 3

Sont nommés président et vice-président du comité de sélection créé pour le poste désigné ci-dessus :

- Monsieur Ludovic AYRAULT, président ;
- Monsieur Olivier RENAUDIE, vice-président.

Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 avril 2026

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours comme suit :

- soit d'un recours gracieux, dans un délai de deux mois à compter de la publicité de la décision, auprès de la Présidente de l'université ;
- soit d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision, devant le tribunal administratif de Paris, situé 7, rue de Jouy, 75004 Paris.